

Conditions générales d'affaires de Promosystem SA

Généralités

Les conditions figurant ci-après s'appliquent à la relation entre Promosystem SA et les commerçants spécialisés/acheteurs. Ces conditions générales font parties intégrantes de chaque contrat entre Promosystem SA et le commerçant spécialisé/acheteur. Par la commande et la réception de la marchandise, le commerçant spécialisé/acheteur se déclare accepter les conditions générales de Promosystem SA.

En cas de conclusion de contrat et si l'autre partie contractante présente ses propres conditions générales, les éléments communs sont valables. Par rapport aux éléments divergents des conditions générales, les CGA de Promosystem SA sont respectées en priorité.

Les modifications et arrangements supplémentaires à ces conditions générales ne sont valables que si Promosystem SA les a ratifiés par écrit.

Pour le reste, c'est le Code des obligations suisse concernant les contrats de vente (art. 184 sqq, CO) qui est valable ainsi que les autres lois et règlements suisses.

En cas de doute, seule la version allemande de ces Conditions générales fait foi. Cette traduction sert exclusivement d'information.

Offres et commandes

Les prix mentionnés dans les listes de prix courantes s'entendent TVA exclue (sauf en cas d'indication contraire), en CHF, frais de port, emballage et transport exclus. Les prix restent variables et deviennent contraignants seulement lors de la réception de la commande. Les prix cités dans les listes de prix courantes peuvent être modifiés à chaque moment sans préavis.

Conditions de paiement

Nos factures sont payables dans les 10 jours avec un escompte de 2% ou net dans les 30 jours après la facturation. En cas de retard de paiement, un taux d'intérêt moratoire de 10% est relevé à partir du terme d'échéance de la facture. A partir du deuxième rappel, une taxe de traitement de CHF 20.00 par rappel s'y ajoute.

Pour les clients qui commandent pour la première fois, les trois premières livraisons ne sont exécutées qu'après versement anticipé.

Les livraisons à crédit destinées aux clients qui ont épuisé leurs limites de crédit peuvent être suspendues immédiatement et sans préavis.

Non-respect des conditions de paiement

Si les conditions de paiement ne sont pas respectées ou si des doutes surgissent concernant la solvabilité du client après la conclusion du contrat, Promosystem SA se réserve le droit de:

- exiger du client un paiement sans délai ou bien
- exiger des garanties pour toutes créances impayées ou bien
- ne livrer plus qu'après versement anticipé

Si les garanties ou les versements anticipés ne sont pas effectués dans un délai approprié, Promosystem SA peut résilier le contrat même si la marchandise est déjà livrée entièrement ou en partie.

Les doutes quant à la solvabilité du commerçant spécialisé/acheteur sont justifiés surtout quand il n'y a pas de réaction au deuxième rappel, en cas d'une procédure d'insolvabilité sur ses avoirs ou si les paiements aux tiers ou à nous ne sont pas effectués dans les délais.

Garanties

Promosystem SA ne livre que des produits neufs en qualité de marque originale. Pour la finalité désirée de certains produits ou le fonctionnement des produits à l'intérieur d'un système, Promosystem SA ne donne pas de garantie ni prend aucune responsabilité. C'est la garantie du producteur qui entre en vigueur. Les prétentions respectives sont limitées selon l'étendue de la garantie du producteur. Quant aux articles qui ne peuvent plus être réparés pendant la période de garantie ou qui ne sont plus disponibles, Promosystem SA se réserve le droit de les remplacer par des articles équivalents pour satisfaire à la prétention de garantie. Les articles d'échanges ne font pas bénéficier d'une prolongation de la période de garantie. Pour tout changement des produits, la période de garantie reste obligatoire à partir de la première date d'achat. En cas de dégâts directs ou indirects et de pertes patrimoniales liés à des défauts ou à un traitement incorrect, Promosystem SA est exclue de toute responsabilité. En outre sont exclus de la garantie les défauts et les mauvais fonctionnements dont Promosystem SA ne répond pas et qui sont dus à l'usure, à la force majeure, la manipulation incorrecte, l'interventions du commerçant spécialisé/acheteur ou de tiers, l'usure excessif, d'influences extrêmes de l'entourage.

Si le commerçant spécialisé/acheteur revend les produits, il est responsable de ce que les prescriptions de la loi soient respectées. S'il modifie les produits revendus, il est responsable des dégâts qui en résultent vis-à-vis de Promosystem SA, des acheteurs et des tiers sous réserve des prescriptions de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

Réclamations concernant un défaut

Le commerçant spécialisé/acheteur est tenu d'examiner la marchandise lors de la réception. Les réclamations concernant la marchandise ou des plaintes concernant la livraison incomplète ou incorrecte doivent être signalées immédiatement. Les défauts pendant la période de garantie qui ne peuvent pas être découverts à la première inspection doivent être déclarés immédiatement après constat. Si le commerçant spécialisé/acheteur y manque, la marchandise est considérée comme approuvée. Les défauts doivent être décrits en détails.

En cas de défauts pendant la période de garantie, le commerçant spécialisé doit retourner le produit sans délai à Promosystem SA en ajoutant le reçu original et une description détaillée des défauts. En cas d'envoi par poste, il faut que le produit arrive chez Promosystem SA dans un emballage impeccable. Sinon, la garantie est supprimée.

For et droit applicable

Le rapport juridique relève du droit suisse. Les parties consentent à la compétence juridictionnelle de Liestal, néanmoins Promosystem SA est libre de choisir le lieu du siège/domicile du commerçant spécialisé comme compétence juridictionnelle.

Edition 3/2016